



**Cachet de l'établissement
(OBLIGATOIRE)**

NOM - Prénom

Adresse

Ville Code Postal

ETABLISSEMENT Date inscription

Partie supérieure à compléter et à conserver par l'élève. Elle tient lieu de titre de transport provisoire durant **1 mois**.

RENTREE 2021-2022

ATTENTION inscriptions du **3 MAI AU 19 JUILLET 2021 (pour les affectations validées)**

Au-delà une **PÉNALITÉ DE RETARD DE 30 euros** sera appliquée **SAUF** affectations tardives, déménagements après le 19 juillet (avec justificatifs), élèves non scolarisés dans leur établissement de rattachement, inscription en cours d'année

1 - IDENTITE DE L' ELEVE

NOM : PRENOM :

Né(e) le : / / SEXE : M F

2 - QUALITE ET ADRESSE DU REPRESENTANT LEGAL

Madame Monsieur NOM - Prénom

Représentant légal Tuteur Autre

N° et RUE ou LIEU-DIT :

COMMUNE : CODE POSTAL :

Adresse de l'élève si différente du représentant légal :

Téléphone fixe Portable

Email :@.....

Garde-alternée (Pour le second parent, inscription en ligne ou par le biais d'un second formulaire)

Joindre une copie du jugement de divorce ou une attestation sur l'honneur signée des deux parents

3 - SCOLARITE

ETABLISSEMENT FREQUENTE :

QUALITE : Externe/Demi-pensionnaire Interne Apprenti

CLASSE :

LANGUES :

OPTIONS/SPECIALITE

**Cachet de l'établissement
(OBLIGATOIRE)**

4 - TRANSPORTS ASSURES PAR CAR

Si vous avez une correspondance, indiquez les différents circuits

N° CIRCUIT 1 : TRANSPORTEUR :

Nom arrêt de montée

Nom arrêt de descente

N° CIRCUIT 2 : TRANSPORTEUR :

Nom arrêt de montée

Nom arrêt de descente

Utilisation quotidienne des TCL (Transports en Commun Lyonnais) : Oui Non

5 - TRANSPORTS ASSURES PAR LA SNCF (seul ou en complément du car)

Si oui, remplir obligatoirement une **LIASSE SNCF** (à retirer auprès de l'établissement scolaire). Joindre 2 photos d'identité + 1 enveloppe timbrée (11 x 22 cm à 50 gr) à l'adresse du représentant légal.
Document à joindre **impérativement** au présent formulaire.

6 - TRANSPORTS ASSURES PAR LA FAMILLE (En l'absence de service existant)

Si oui, trajet de : à

Distance assurée aller simple : KM

1^{ère} demande

Changement d'adresse

Changement d'établissement

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT

Date de première utilisation

Code établissement Région

Code classe Région

SIGNATURE DES PARENTS OBLIGATOIRE

J'atteste l'exactitude des informations portées ci-contre

A :

Le :

Signature :

Toute fausse déclaration dégage la Région de toute responsabilité

L'inscription est obligatoire pour tous les usagers scolaires sur les différents services de l'antenne régionale des transports de l'Ain pour des raisons de sécurité et d'assurance.

RAPPELS :

- Ce coupon provisoire est strictement personnel.
- Il doit être impérativement remis en échange de la carte de transport définitive.
Au-delà, il ne sera plus valable
- Il n'est pas valable sur les réseaux de transport urbain ni sur le réseau SNCF.



1 – COMMENT REMPLIR CET IMPRIME

I. COMPLÉTEZ LA PARTIE SUPÉRIEURE ET CONSERVEZ-LA

Elle vous servira de coupon provisoire en attendant de recevoir le titre de transport définitif
Cette partie doit être tamponnée par l'établissement scolaire.

II. DANS LA PARTIE INFÉRIEURE, COMPLÉTEZ LES CADRES 1 à 6 (le plus précisément possible et en fonction de la demande)

III. TRANSMETTEZ CE FORMULAIRE A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT AFIN QUE CELUI-CI APOSE SON TAMPON

IV. TRANSMETTEZ CE FORMULAIRE À L'ANTENNE RÉGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIN

ANTENNE REGIONALE DES TRANSPORTS
INTERURBAINS ET SCOLAIRES DE L'AIN
45 Avenue Alsace Lorraine
BP 10114
01003 BOURG EN BRESSE Cedex

Au plus tard le 19 juillet 2021 impérativement (cachet de la Poste faisant foi). Au-delà une **pénalité de retard de 30 euros** sera appliquée, exception faite des affectations tardives ou des déménagements après le 19 juillet, sous réserve de justificatifs.

Le titre de transport sera envoyé à l'établissement scolaire fréquenté par l'élève, qui lui remettra après la rentrée. L'admissibilité des élèves dans les véhicules de transport est subordonnée à la présentation du titre de transport, provisoire ou définitif.

Cas particulier du transport par SNCF

Joindre les pièces suivantes :

- le formulaire d'inscription Région – Antenne de l'Ain
- une demande d'abonnement scolaire établie sur l'imprimé SNCF
- deux photographies d'identité portant, au verso, les nom et prénom de l'élève,
- une enveloppe de format 11 x 22 libellée à l'adresse du représentant légal de l'élève et affranchie au tarif en vigueur pour les lettres à 50 grammes.

Une **pénalité de retard de 30 euros** sera appliquée si réception de la demande après le 19 juillet 2021 (cachet de la Poste faisant foi), exception faite des affectations tardives ou des déménagements après le 19 juillet, sous réserve de justificatifs.

Changement de situation dans le courant de l'année scolaire

En cas de départ de l'élève en cours d'année scolaire ou en cas d'arrêt de la prise du car, la carte de transport devra être restituée par l'élève à l'établissement scolaire, dans un souci de bonne gestion de la facturation des transports. Et ce, même si l'enfant continue à fréquenter l'établissement.

Pour consulter le règlement des transports, les horaires des circuits et tout autre information sur les transports scolaires dans l'Ain :

<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/scolaireain>